

Archives Départementales

Arrêté N° 13-1441

fixant le prix de vente du catalogue édité par les Archives départementales de la Lozère et réalisé dans le cadre de la présentation de l'exposition intitulée « Crayonner, esquisser, colorier... Les dessins dans les Archives ! ».


LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA LOZÈRE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 portant simplification et clarification du droit et allègement des procédures ;
- VU les délibérations n° 08-2102 du 20 mars 2008 et n° 09-1112 du 20 mars 2009 portant délégations du Conseil général au Président ;
- VU la délibération n° CG_11_1103 du 31 mars portant délégations du Conseil général à accorder au Président du Conseil général ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 1972 modifié par l'arrêté du 29 septembre 1972 portant institution d'une régie de recettes auprès des Archives départementales de la Lozère ;
- VU la consultation effectuée en date du 10 juin 2013 et la commande en date du 12 juin 2013, passée avec l'imprimerie MAVIT SIVAL, Groupe ANTOLI – 375 rue H. Pitiot – Z.I. La Bouriette – 11860 Carcassonne Cedex 9, portant sur l'impression, en 500 exemplaires, du catalogue édité par les Archives départementales de la Lozère, et réalisé dans le cadre de la présentation de l'exposition itinérante intitulée « Crayonner, esquisser, colorier... Les dessins dans les Archives ! » ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le prix de vente au public du catalogue édité par les Archives départementales de la Lozère et réalisé dans le cadre de la présentation de l'exposition intitulée « Crayonner, esquisser, colorier... Les dessins dans les Archives ! », est fixé à deux euros (2 €).

ARTICLE 2 : Le Département de la Lozère percevra le produit des ventes par l'intermédiaire de la Régie de recettes des Archives départementales de la Lozère.

Envoyé en préfecture le 05/07/2013
Reçu en préfecture le 05/07/2013
Affiché le 

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame la Payeuse départementale (1 ex.).

Mende, le 2 juillet 2013
Le Président du Conseil général
Jean Paul POURQUIER

